



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260212-2026-02-12-4c-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2026

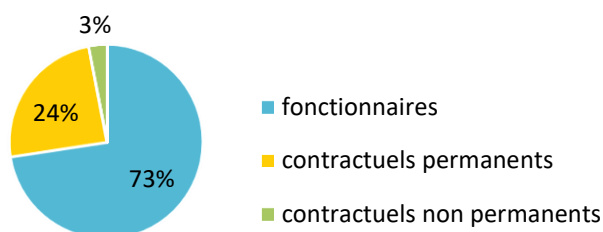
COMMUNE DE VIAS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

Effectifs

➔ 135 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 98 fonctionnaires
- > 33 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

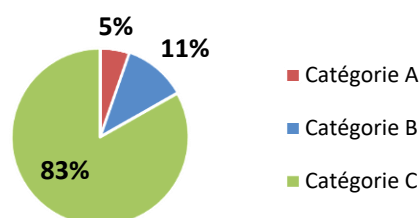
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

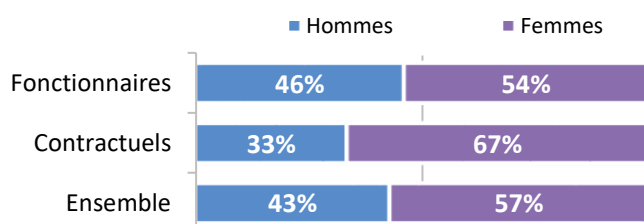
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%	21%	30%
Technique	33%	30%	32%
Culturelle	3%	6%	4%
Sportive	2%	12%	5%
Médico-sociale	5%		4%
Police	13%		10%
Incendie			
Animation	11%	30%	16%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



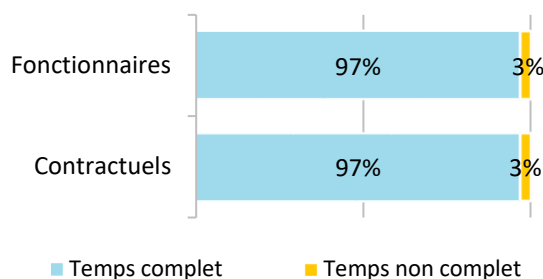
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	21%
Adjoints techniques	21%
Adjoints d'animation	15%
Agents de maîtrise	9%
Agents de police municipale	7%

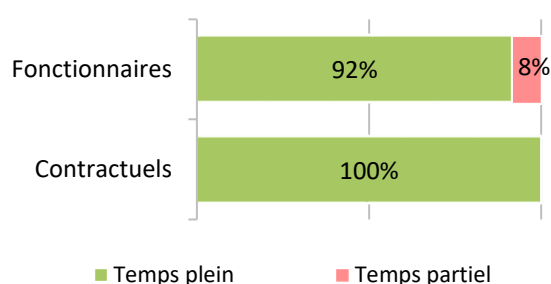
Temps de travail des agents permanents

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260212-2026-02-12-4c-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2026

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	67%	0%
Technique	3%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

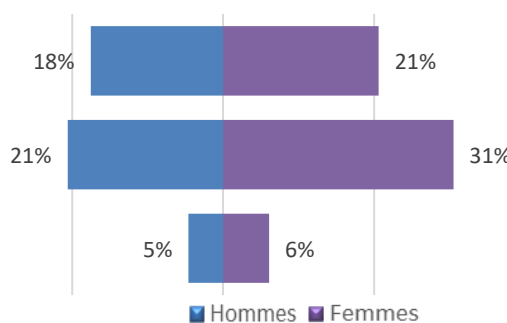
2% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,30	de 50 ans et +
Contractuels permanents	37,80	
Ensemble des permanents	44,90	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	33,75	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 125,96 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 91,29 fonctionnaires
- > 29,50 contractuels permanents
- > 5,17 contractuels non permanents

229 247 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	6,74 ETPR
Catégorie B	13,24 ETPR
Catégorie C	100,81 ETPR

Positions particulières

> 6 agents en disponibilité

- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260212-2026-02-12-4c-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2026

➔ En 2024, 30 arrivées d'agents permanents et 15 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
116 agents	131 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	5,4%
Contractuels	↗	43,5%
Ensemble	↗	12,9%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	47%
Mutation	40%
Démission	7%
Départ à la retraite	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Voie de mutation	23%
Remplacements (contractuels)	17%
Recrutement direct	3%
Voie de concours, sélection professionnelle	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 42 avancements d'échelon et 13 avancements de grade

➔ 1 lauréat d'un examen professionnel n'ayant pas été nommé

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	33%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%
Ivresse	33%

➔ Les charges de personnel représentent 47,28 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 535 726 €	Charges de personnel*	5 454 549 €	➔	Soit 47,28 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 754 728 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	124 707 €
Primes et indemnités versées :	673 572 €		
IFSE :	481 737 €		
CIA :	62 567 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	83 158 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	21 289 €		
Supplément familial de traitement :	20 736 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 320 €	s	39 520 €	s	31 444 €	25 132 €
Technique	s	s			29 134 €	25 225 €
Culturelle			s	22 243 €	s	
Sportive			s	s	s	24 037 €
Médico-sociale					26 359 €	
Police			48 661 €		36 347 €	
Incendie						
Animation			s		28 159 €	23 663 €
Toutes filières	53 757 €	s	39 312 €	25 880 €	30 530 €	24 572 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,94 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,39%
Contractuels sur emplois permanents	12,29%
Ensemble	17,94%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 3401 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ 4 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
Montant annuel moyen par ETPR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	16 057 €	577 €	3%	7 344 €	327 €	4%	s	s				
Catégorie B	7 586 €	906 €	11%	4 300 €	771 €	15%	2 076 €					
Catégorie C	4 261 €	676 €	14%	2 970 €	631 €	18%	2 156 €	55 €	2%	2 653 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 34,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,85%	1,93%	6,36%	5,96%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,52%	1,93%	7,61%	5,96%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,11%	2,11%	8,09%	6,37%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 39,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 12 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 8,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 47 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 90 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C*
- ⇒ 14 12 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
13 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 19 217 €
Coût par jour de formation : 1 478 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 15 647 €

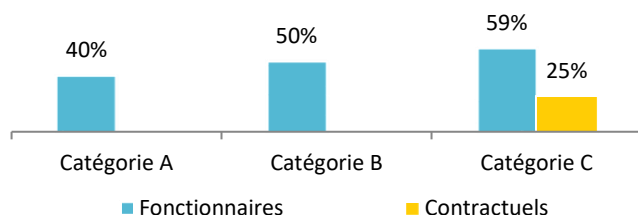
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Formation

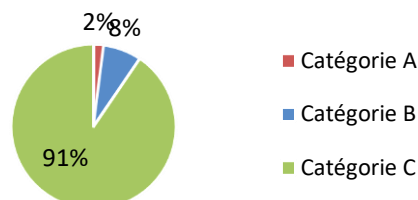
➔ En 2024, 48,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 200 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 71 752 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	53 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	27 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	30%
Interne à la collectivité	6%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	3 196 €
Montant moyen par bénéficiaire	45 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

➔ Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1